

DEMANDE D'UN ARRÊTÉ DE CIRCULATION OU TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

A transmettre dans un délai minimum d'une semaine avant la date de début de l'occupation projetée.

DEMANDEUR : (Une demande par entreprise)

Mme/M./ Entreprise : _____

Adresse : _____

☎ : _____ Portable : _____ fax : _____

Adresse e-mail : _____

BÉNÉFICIAIRE :

Mme / M. / Entreprise _____

Adresse : _____ ☎ _____

ADRESSE PRECISE DES TRAVAUX OU DE L'INTERVENTION :

N° de voirie : _____ Nom de la voie : _____

DURÉE TOTALE DES TRAVAUX :

Du _____ au _____ inclus

De _____ à _____ heures

1 - CARACTERISTIQUES DES TRAVAUX :

1-1 TRANCHEE	<input type="checkbox"/> Pose de conduite <input type="checkbox"/> Eau <input type="checkbox"/> Télécom	<input type="checkbox"/> Branchements <input type="checkbox"/> Assainissement (EU) <input type="checkbox"/> Assainissement (EP) <input type="checkbox"/> Autres	<input type="checkbox"/> Perpendiculaire <input type="checkbox"/> Longitudinal	<input type="checkbox"/> Electricité <input type="checkbox"/> Gaz
	<input type="checkbox"/> Sous chaussée	<input type="checkbox"/> Sous accotement	<input type="checkbox"/> Sous Trottoir	
1-2 AMENAGEMENT	<input type="checkbox"/> Voirie	<input type="checkbox"/> Création d'accès		
1-3 OCCUPATION	<input type="checkbox"/> Emménagement <input type="checkbox"/> Déménagement <input type="checkbox"/> Monte Charges <input type="checkbox"/> Pont roulant <input type="checkbox"/> Nacelle	<input type="checkbox"/> Palissade chantier <input type="checkbox"/> Benne à Gravats <input type="checkbox"/> Echafaudage <input type="checkbox"/> Camion grue	<input type="checkbox"/> Dépôt matériaux <input type="checkbox"/> Livraison <input type="checkbox"/> Trottoir	<input type="checkbox"/> Installation de grue <input type="checkbox"/> Abattage / Elagage
1-4 PLANTATION	<input type="checkbox"/> Végétaux	<input type="checkbox"/> Poteaux	<input type="checkbox"/> Enseignes	<input type="checkbox"/> Clôtures

NATURE DES TRAVAUX :

2-1 STATIONNEMENT	Supprimé <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Notifications stationnement et circulation : Nombre exact de véhicule (s) : _____ Nombre exact d'emplacement (s) : _____		
2-2 CIRCULATION (Joindre plan)	<input type="checkbox"/> Chaussée rétrécie	<input type="checkbox"/> Alternat par feux <input type="checkbox"/> Alternat manuel <input type="checkbox"/> Alternat par panneaux (B15) avec sens prioritaire	<input type="checkbox"/> Route barrée <input type="checkbox"/> Piste cyclable	<input type="checkbox"/> Piétons interdits

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES :

- Article 1 :** Le demandeur est tenu de respecter le Décret du 8 janvier 1965 modifié par le Décret du 6 mai 1995 et ses textes d'application (T.B.T.P.) notamment en matière de sécurité des tiers et de signalisation aux abords du chantier.
- Article 2 :** Le demandeur est tenu pour responsable des dégâts qui pourraient être occasionnés par son chantier, notamment en matière de sécurité des tiers et des dépôts de matériaux sur le domaine public ou bien des matériaux déversés dans les regards des canalisations du réseau pluvial ou des eaux usées.
- Article 3 :** En cas d'infraction ou de sinistre, la responsabilité de la commune ne saurait être engagée, et la commune se réserve le droit de mettre en demeure le demandeur afin de remettre en état les lieux, à la charge de ce dernier.
- Article 4 :** La signalisation, la protection du chantier et des tiers restent à l'entière charge du demandeur. La police municipale pourra demander une signalisation spéciale. Le matériel de signalisation devra être en bon état, propre et réfléchissant.
- Article 5 :** Le demandeur devra assurer la circulation piétonnière sur les trottoirs en toute sécurité, ainsi que la circulation et le stationnement automobile. Le demandeur devra assurer une signalisation du chantier de nuit.
- Article 6 :** Le dépôt de matériaux est interdit sur le domaine public. Les déchets du chantier devront être évacués au fur et à mesure de l'avancement des travaux et ne seront en aucun cas entreposés sur le domaine public.
- Article 7 :** Le délai des travaux devra être respecté, et le demandeur devra assurer la propreté du domaine public.
- Article 8 :** Les travaux ne pourront commencer sans avoir obtenu une autorisation écrite d'occupation du domaine public.
- Article 9 :** L'occupation du domaine public est délivrée à titre précaire et révocable. Le non respect des articles ci-dessus entraînera l'arrêt immédiat de l'autorisation d'occupation du domaine public.

TRANSMISSION DE L'ARRÊTÉ :

Je souhaite que l'arrêté :

- soit tenu à ma disposition à la Mairie** (de 9h à 11h30 ou de 13h30 à 17h et 18h le mercredi)
- me soit envoyé par mail ou courrier postal**
- et également faxé au n°**

Toute occupation du domaine public est soumise à redevance
Etablissement de la facture au nom de : _____

Le demandeur reconnaît avoir pris connaissance des dispositions particulières mentionnées ci-dessus.

Fait à : _____ le : _____

Nom – prénom et signature du demandeur :

Demande à renvoyer par mél à : courrier@ville-evian.fr ou par courrier à Mairie d'EVIAN – 2 rue de Clermont – BP 98 – 74502 EVIAN LES BAINS Cedex

Pour tout renseignement : Police municipale d'EVIAN LES BAINS - Tél : 04.50.83.10.71